

1 - Fiche d'inscription 2024 (2 pages)

Informations pour mises à jour de nos fichiers concernant l'élève et son(ses) responsable(s) légal(aux) et autre personne à contacter en cas d'absence du (des) responsable(s).

Merci de compléter le document PDF **modifiable, de l'enregistrer sur votre PC ou votre téléphone** et de le renvoyer par mail avec les autres documents scannés. Pour une demande d'internat indiquer impérativement les renseignements du correspondant local (majeur) Voir ci-dessous :

POUR LES INTERNES UNIQUEMENT ET OBLIGATOIREMENT : COORDONNÉES D'UN CORRESPONDANT EN CAS D'ÉVACUATION POUR DES RAISONS DE SANTÉ OU POUR TOUTE SITUATION EXCEPTIONNELLE.

CE RENSEIGNEMENT EST OBLIGATOIRE POUR INTÉGRER L'INTERNAT. « *Le responsable légal ou le responsable qu'il a désigné à l'obligation de venir chercher son enfant au lycée ou à l'hôpital où il a été évacué et ce, **quelle que soit l'heure**. Les coordonnées d'un correspondant sont exigées pour tous les internes dans les quinze jours qui suivent l'entrée de l'élève à l'internat. Le correspondant doit résider dans les environs du lycée. Il doit pouvoir se rendre auprès de l'élève dans l'heure qui suit l'appel du lycée ou le récupérer à l'hôpital où il a été évacué.* »

2 - Fiche d'urgence 2024 :

Cette fiche étant à disposition de l'infirmière, des surveillants, notamment d'internat, et des pompiers, outre les informations générales, le nom et coordonnées du correspondant local sont à nouveau à inscrire pour les élèves demandant l'internat.

A retenir pour l'infirmerie :

SOINS D'INFIRMERIE : Sans ordonnance médicale, elle ne peut donner aucun médicament même pour des maux bénins (maux de tête, de ventre, ...).

SOINS ET INTERVENTION D'URGENCE : En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. Les responsables légaux sont avertis par nos soins. **Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagner de sa famille.**

3 - Tarifs d'hébergement et de restauration 2024

A titre d'information : les tarifs d'hébergement et de restauration pour l'année 2024-2025.

LE RESPONSABLE FINANCIER s'engage à s'acquitter des factures trimestrielles dans les délais impartis et doit systématiquement fournir un RIB pour les remboursements de trop-perçus et le paiement des bourses.

4 – Demande de bourse 2024

Se faire connaître via le document joint afin d'être contacté ensuite par les services d'intendance.

5 - MDL et UNSS

Les bulletins d'adhésion à la Maison des Lycéens et/ou à l'Association Sportive doivent être donnés à la rentrée à l'animateur(trice) responsable de la MDL et aux professeurs d'EPS pour l'association Sportives accompagnés du document commun aux deux associations et des autres pièces demandées dont les chèques de cotisation.

6 - Internat 2024 – Ce que vous devez savoir -

L'inscription à l'internat est validée par une commission (voir document "ce que vous devez savoir pour une demande d'inscription à l'internat").

Vous devez cocher dans la "Fiche de renseignements AFFECTATION – INSCRIPTION 2024" le régime : Interne 4 nuits ou 5 nuits ET INDIQUER LES COORDONNÉES D'UN CORRESPONDANT LOCAL.

7 – Lectures de vacances pour les élèves de 2^{nde} GT UNIQUEMENT pour ces élèves qui sont amenés à s'engager au plus tôt dans la lecture et l'analyse de textes pour l'année de seconde afin de se préparer progressivement au travail attendu notamment en 1^{ère}, année du baccalauréat de français.

Transmission des documents

Une fois les documents complétés, selon la situation de votre enfant et sa filière, vous devez déposer les documents indiqués en format PDF, PNG ou JPEG. Adresse mail : vie-scolaire1.0332870r@ac-bordeaux.fr
ATTENTION pour les documents non scannés mais photographiés, bien vérifier l'image avant de la déposer (netteté, cadrage ni trop large ni trop étroit, luminosité, ombres, plis).